

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 21/10/2021

Au GRETA de Grenoble

de l'académie : Grenoble
Sis : 27 rue Anatole France
38030 Grenoble

n° Siren : 193800331

n° Siret : 19380033100020

n° de Déclaration d'activité : 8238P001538

n° d'enregistrement : 21-10-21Q04

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Les validités du label et de la certification expireront
le 04/11/2024.

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾⁽²⁾.

Fait à Paris, le 12/10/2022

La décision arrêtée le 05/11/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°44 du 25/11/2021.

Sites du périmètre de labellisation :

Collège de Plan Menu - COUBLEVIE

Collège Jean Vilar - ECHIROLLES

Collège Munch - GRENOBLE

Collège International Europole - GRENOBLE

Collège des 6 Vallées - LE BOURG D'OISANS

Collège le Savouret - SAINT MARCELIN

Collège Chartreuse - SAINT MARTIN LE VINOUX

Collège Jean Prévost - VILLARD DE LANS

Collège de la Garenne - VOIRON

EREA Pierre Rabhi - CLAIIX

Lycée Marie Curie - ECHIROLLES

Lycée Thomas Edison - ECHIROLLES

Lycée Jacques Prévert - FONTAINE

Lycée Françoise Dolto - FONTANIL CORNILLON

Lycée André Argouges - GRENOBLE

Lycée Beaumarchais - GRENOBLE

Lycée des Eaux Claires - GRENOBLE

Lycée du Clos d'Or - GRENOBLE

Lycée Guynemer - GRENOBLE

Lycée international Europole - GRENOBLE

Lycée Lesdiguières - GRENOBLE

Lycée Louise Michel - GRENOBLE

Lycée Mounier - GRENOBLE

Lycée Vaucanson - GRENOBLE

Lycée de la Mathésine - LA MURE

Lycée du Grésivaudan - MEYLAN

Lycée Pierre Beghin - MOIRANS

Lycée Pierre du Terrail - PONTCHARRA

Lycée La Saulaie - SAINT MARCELLIN

Lycée Pablo Neruda - SAINT MARTIN D'HERES

Lycée Roger Deschaux - SASSENAGE

Lycée Aristide Berges - SEYSSINET PARISET

Lycée Jean Prévost - VILLARD DE LANS

Lycée Portes de l'Oisans - VIZILLE

Lycée Edouard Herriot - VOIRON

Lycée Ferdinand Buisson - VOIRON

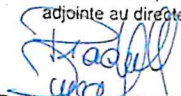
Maison de l'Economie - SAINT MARCELLIN

Site Rhin et Danube - GRENOBLE

Site Paviot - VOIRON

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation

La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général


Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

¹ Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D.122-9-1 et D.122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE193128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

² Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-11 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R.6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.

